

MEDIATION

« Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond »

© 2023 Hypnothérapeutes Saint Victoret - Membres du Syndicat Des Métiers de l'Hypnose -
Hypnothérapie Saint-Victoret



SYNDICAT DES MÉTIERS
DE L'HYPNOSE